



Perte indemnité suite mobilité interne

Par **Patrice Jamet**, le **20/11/2017** à **16:44**

Bonjour,

Voilà dans mon entreprise j'ai effectué une mobilité interne avec changement de résidence principale, effective au 01/09/2016.

Sur le site où je suis arrivé, les salariés bénéficiaient d'une indemnité. Cette indemnité a été dénoncée par la direction le 01/04/2017 pour une suppression effective au 01/09/2017. J'ai bénéficié de l'indemnité pendant 1 an (du 01/09/2016 au 01/09/2017).

Des "compensations" ont été annoncées par la direction : indemnité dégressive pendant 3 ans au lieu d'une suppression nette, et à la fin des 3 ans l'intégration de 20% de l'indemnité dans le salaire.

Pour bénéficier de ces compensations, il fallait être présent sur le site au 01/07/2016. Or étant arrivé le 01/09/2016, je ne bénéficie donc pas des compensations.

Sachant que lors de ma mobilité je ne pouvais pas savoir que l'indemnité allait être supprimée (elle n'a été dénoncée que 7 mois plus tard), est-ce légal ?

Cela ne concerne que quelques salariés (5 à tout casser sur 1500), mais après un premier RDV avec le RH celui-ci ne veut rien entendre.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **20/11/2017** à **18:21**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais il paraît étonnant d'exiger une ancienneté supérieure à un an au moment de la suppression de ce qui était apparemment un usage et même à 3 mois...